

# Finance 101 en lien avec la pratique de la massothérapie

26 mai 2020

Marco Décelles, CPA, CMA

## Mise en garde

- ✓ Le contenu de cette formation se veut d'ordre général.
- ✓ Vous devriez toujours consulter un professionnel qui analysera votre situation de façon complète et globale.

# MISE EN GARDE



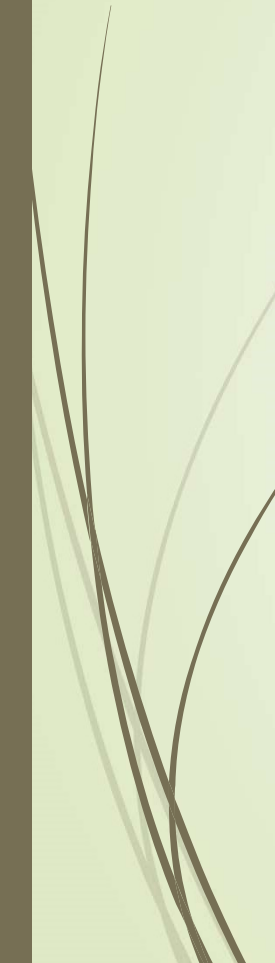

## OBJECTIFS

- ✓ Fournir quelques notions de base financières.
- ✓ Fournir des outils et des liens utiles.
- ✓ Développer en vous de bons réflexes.
- ✓ Aider la préparation de votre dossier de fin d'année.

# TENUE DE LIVRE 101

1 État des résultats d'un travailleur autonome			
2			
3	Année d'imposition	2020	
4			
5	<b>Produits</b>	<b>Montant Global</b>	<b>% pour fin d'affaires</b> <b>Montant lié à l'activité</b>
6	Ventes	57,74	100,00% 57,74
7	Autres revenus	0,00	100,00% 0,00
8			
9	<b>Total des ventes</b>		<b>57,74</b>
10			
11	<b>Coût direct des ventes</b>	<b>Montant Global</b>	<b>% pour fin d'affaires</b> <b>Montant lié à l'activité</b>
12	Coût des ventes	0,00	100,00% 0,00
13			
14	<b>Marge brute</b>		<b>57,74</b>
15			
16	<b>Dépenses générales</b>	<b>Montant Global</b>	<b>% pour fin d'affaires</b> <b>Montant lié à l'activité</b>
17	Publicité	0,00	100,00% 0,00
18	Repas	105,02	50,00% 52,51
19	Frais de représentation	0,00	50,00% 0,00
20	Créances irrécouvrables	0,00	100,00% 0,00
21	Assurances	0,00	100,00% 0,00
22	Frais bancaires	0,00	100,00% 0,00
23	Intérêts	0,00	100,00% 0,00
24	Taxes d'affaires, droit d'adhésion, permis et cotisation	0,00	100,00% 0,00
25	Frais de bureau	0,00	100,00% 0,00
26	Fournitures	0,00	100,00% 0,00
27	Frais juridique	0,00	100,00% 0,00
28	Cotisations professionnelles	0,00	100,00% 0,00
29	Frais comptables et honoraires professionnels	0,00	100,00% 0,00
30	Frais de gestion et d'administration	0,00	100,00% 0,00
31	Loyer	0,00	100,00% 0,00
32	Entretien et réparation (partie affaires seulement)	0,00	100,00% 0,00
33	Salaires	0,00	100,00% 0,00

# TENUE DE LIVRE 101



1	Date	Client	Compte	Total	TPS (5%)	TVQ (9,975%)	Net	Validation	Commentaires
2	2020-01-26	client 1	Ventes	50,00 \$	2,50 \$	5,24 \$	57,74 \$	-	
3	2020-01-26	client 2	Ventes	50,00 \$	2,50 \$	5,24 \$	57,74 \$	-	
4				- \$				-	
5								-	
6								-	
7								-	
8								-	
9								-	
10								-	
11								-	
12								-	
13								-	
14								-	
15								-	
16								-	
17								-	
18								-	
19								-	
20								-	
21								-	
22								-	
23								-	
24								-	
25								-	
26								-	
27								-	
28								-	
29								-	
30								-	
31								-	
32								-	
33								-	
34								-	
35								-	

Instructions **Ventes** Dépenses TPS TVQ États des résultats



# TENUE DE LIVRE 101

Publicité				
Repas				
Frais de représentation				
Créances irrécouvrables				
Assurances				
Frais bancaires				
Intérêts				
Taxes d'affaires, droit d'adhésion, permis et cotisation				
Frais de bureau				
Fournitures				
Frais juridique				
Cotisations professionnelles				
Frais comptables et honoraires professionnels				
Frais de gestion et d'administration				
Loyer				
Entretien et réparation (partie affaires seulement)				
Salaires				
Frais de voyage et formation				
Téléphoné et internet				
Services publics				
Livraison, transport et messagerie				
Dépenses relatives au véhicule				
Ordinateur et matériel informatique (>500\$)				
Mobilier de bureau (>500\$)				
Machinerie et équipement (>500\$)				
Immobilisations autres (>500\$)				
Véhicule				
Assurances maison (bureau à domicile)				
Impôts fonciers (bureau à domicile)				
Chauffage et électricité (bureau à domicile)				
Entretien et réparation (bureau à domicile)				
Intérêt hypothécaire (bureau à domicile)				
Téléphone fixe (bureau à domicile)				
Loyer (bureau à domicile)				



# TENUE DE LIVRE 101

1	Activité : (exemple) massothérapie 50% de la maison, 25% revenu en Spa et 25% en massage sur chaise en entreprise, personne vivant seule			
3	<b>Revenu brut avant taxes</b>		<b>\$ 35 000</b>	
4				
5				
6	<b>SOMMAIRES DEPENSES 2018</b>			
8	LOYER TOTAL (25% est utilisé pour la massothérapie)	\$	8 000	%
9	HYDROQUEBEC	\$	700	%
10	ASSURANCE HABITATION	\$	300	%
11	ASSURANCE PROFESSIONNELLE	\$	100	
12	INTERNET	\$	800	%
13	CELLULAIRE	\$	600	
14	DÉPLACEMENT : passes de MÉTRO (spa et massage su	\$	600	
15	FOURNITURES DE MASSOTHÉRAPIE	\$	800	
16	FOURNITURES DE BUREAU	\$	100	
17	ENTRETIEN DE LOCAL DE MASSOTHÉRAPIE	\$	200	
18	FORMATIONS EN MASSOTHÉRAPIE	\$	700	
19	FORMATIONS EN ENTREPRENEURIAT	\$	1000	
20	MARKETING	\$	1200	
21	COTISATION FQM	\$	245	
24				
25	FRAIS MÉDICAUX (ostéo et acupuncture)	\$	600	Impôt
26	DENTISTE	\$	1200	Impôt
27				
28				
29	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>\$</b>	<b>17 145</b>	
30				

# TPS-TVQ



<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/entreprises/sujets/tps-tvh-entreprises.html>

<https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/taxes/tpstvh-et-tvq/declaration-de-la-tps-et-de-la-tvq/methode-rapide-de-calcul-des-montants-de-la-tps-et-de-la-tvq-a-remettre/>

## TPS-TVQ

- ✓ TPS 5% et TVQ 9,975%
- ✓ Seuil du 30 000\$ pour l'année précédente (4 derniers trimestres).
- ✓ RTI et CTI  
Les dépenses admissibles donnant droit à un crédit de taxe sur les intrants (CTI) et à un remboursement de la taxe sur les intrants (RTI) sont, de manière générale, celles effectuées pour acquérir des biens ou des services taxables qui sont utilisés ou consommés **dans le cadre de vos activités commerciales.**

## TPS-TVQ

- ✓ Fréquence de déclaration
  - Annuelle
  - Acomptes provisionnels si  
\$TPS net + 3000\$

# TPS-TVQ

## ✓ RTI et CTI simplifié 9,975/109,975 et 5/105

Une entreprise engage les dépenses énumérées ci-après au cours d'un exercice financier. Toutes les dépenses sont taxables, à l'exception des salaires et des intérêts.

Salaires		200,00 \$
Stocks	+	345,08 \$
Loyer	+	230,05 \$
Papeterie	+	115,03 \$
Intérêts	+	50,00 \$
Mobilier de bureau	+	230,05 \$
	<b>Total des dépenses</b>	<b>1 170,21 \$</b>
Salaires et intérêts (200 \$ + 50 \$)	-	250,00 \$
	<b>Total des dépenses taxables</b>	<b>= 920,21 \$</b>

Le RTI et le CTI sont calculés de la façon suivante :

- **RTI** =  $920,21 \$ \times 9,975/109,975 = 83,47 \$$
- **CTI** =  $(920,21 \$ - 83,47 \$) \times 5/105 = 39,84 \$$

## TPS-TVQ

### ✓ La méthode rapide

Pour qui ? la méthode rapide peut être utilisée par de **petites entreprises**. Cependant, le total annuel de leurs fournitures taxables faites à l'échelle mondiale ne doit pas dépasser 400 000 \$ (TPS comprise), dans le régime de la TPS. Ce total ne doit pas dépasser 418 952 \$ (TVQ comprise), dans le régime de la TVQ

## TPS-TVQ

- ✓ La méthode rapide

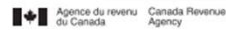
Comment choisir ?

Pour choisir la méthode rapide, vous devez remplir le formulaire *choix ou révocation du choix de la méthode rapide de comptabilité* ([FP-2074](#)). Si votre période de déclaration est **mensuelle ou trimestrielle**, vous devez nous transmettre ce formulaire au plus tard à la **date d'échéance de la déclaration** de la période au cours de laquelle vous voulez utiliser cette méthode. Par exemple, si vous voulez utiliser la méthode pour la période de déclaration du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars d'une année donnée, vous devez le transmettre au plus tard le 30 avril de la même année.

# FP-2074



## Taxe sur les produits et services, taxe de vente harmonisée et taxe de vente du Québec



Protégé B une fois rempli

### Choix ou révocation du choix de la méthode rapide de comptabilité

Ce formulaire s'adresse à toute personne inscrite au fichier de la TPS/TVH ou de la TVQ qui a un établissement stable au Québec et qui choisit d'utiliser la méthode rapide de comptabilité pour calculer le montant de la TPS/TVH ou de la TVQ qu'elle doit remettre à Revenu Québec. Il s'adresse aussi à toute personne qui désire révoquer ce choix.

#### Conditions d'admissibilité

La personne peut choisir d'utiliser la méthode rapide de comptabilité si elle répond aux conditions suivantes :

- elle exerce des activités commerciales de façon continue durant une année (c'est-à-dire 365 jours) se terminant immédiatement avant sa période de déclaration courante;
- elle n'a pas révoqué ce choix d'utiliser la méthode rapide au cours des 365 jours précédant sa période de déclaration;
- le total de ses fournitures taxables, à l'échelle mondiale, et de celles de ses associés, effectives au cours de quatre trimestres d'exercice consécutifs inclus dans les cinq plus récents trimestres d'exercice, est inférieur ou égal à 400 000 \$ (ce montant comprend la TPS/TVH et les fournitures détaxées) ou 418 952 \$ (ce montant comprend la TVQ et les fournitures détaxées).

Notez que, si la personne est nouvellement inscrite aux fichiers des taxes et qu'elle n'a pas exercé d'activités commerciales tout au long de la dernière année, il doit être raisonnable de penser que le total de ses fournitures taxables, à l'échelle mondiale, et de celles de ses associés sera inférieur ou égal à 400 000 \$ (ce montant comprend la TPS/TVH et les fournitures détaxées) ou à 418 952 \$ (ce montant comprend la TVQ et les fournitures détaxées) au début de l'année qui suit sa première année complète d'exploitation.

#### Restriction

Une personne inscrite aux fichiers des taxes ne peut pas utiliser la méthode rapide de comptabilité si, à un moment quelconque au cours de ses quatre derniers trimestres d'exercice, elle s'est trouvée dans une des situations suivantes :

- elle était une institution financière désignée;
- elle avait comme mission de fournir des services juridiques, comptables ou actuariels dans le cadre de l'exercice de sa profession;
- dans le cadre de ses activités commerciales, la personne a fourni des services de consultation financière ou fiscale (par exemple, la tenue de livres ou la préparation de déclarations de revenus ou de taxes).

Notez que les organismes suivants ne peuvent pas utiliser cette méthode de comptabilité : un exploitant d'établissement déterminé, un organisme de bienfaisance désigné, un organisme déterminé de services publics, y compris les municipalités, ou un organisme sans but lucratif admissible. Ces organismes ont leur propre méthode rapide spéciale de comptabilité.

Vous trouverez aux pages suivantes des renseignements sur la méthode rapide de comptabilité, ses règles et les taux applicables.

### 1 Renseignements sur la personne (écrivez en majuscules)

Numéro de compte TPS/TVH		Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)		Numéro d'identification		Dossier		
. . . . . R T . . . . .		. . . . .		. . . . .		. . . . . T Q . . . . .		
Nom de la personne								
Raison sociale (si elle diffère du nom ci-dessus)								
Adresse postale						Code postal		
Personne-ressource				Titre		Ind. rég.	Téléphone	Poste
Cochez la case qui correspond au type d'entreprise de la personne (voyez les définitions à la page 3).								
<input type="checkbox"/> Entreprise effectuant la vente de biens				<input type="checkbox"/> Entreprise effectuant la prestation de services				

### 2 Choix

- La personne fait le choix d'utiliser la méthode rapide de comptabilité pour calculer la ou les taxes nettes suivantes (cochez une seule case) :
- TPS/TVH et TVQ     TPS/TVH uniquement     TVQ uniquement

Date d'entrée en vigueur du choix    . . . . . A . . . . . M . . . . . J . . . . .



## TPS-TVQ

- ✓ Les taux de 3,6% et de 6,6%

Le taux de 3,6 %, dans le régime de la TPS, et le taux de 6,6 %, dans le régime de la TVQ, peuvent être utilisés par les entreprises qui n'ont pas le droit d'utiliser les taux de 1,8 % et de 3,4 %. Il s'agit généralement d'entreprises qui fournissent surtout des services, par exemple les entreprises de taxi, de nettoyage à sec et de services de livraison, les ateliers de réparation d'automobiles, les casse-croûte et les agences de voyages. Les petits manufacturiers, les traiteurs, les photographes et les entrepreneurs de peinture peuvent aussi les utiliser.

# TPS-TVQ

## ✓ Le crédit de 1%

Lorsque vous utilisez la méthode rapide au début de votre exercice ou à compter de la date de votre inscription aux fichiers de la TPS et de la TVQ, vous avez droit à un crédit de 1 %. dans le régime de la TPS, le crédit s'applique à la première tranche de 30 000 \$ (TPS comprise) des fournitures taxables (à l'exclusion des fournitures détaxées) faites au cours de chacun de vos exercices. Dans le régime de la TVQ, le crédit s'applique à la première tranche de 31 421 \$ (TVQ comprise) des fournitures taxables (à l'exclusion des fournitures détaxées).

.

# TPS-TVQ

<http://www.calculconversion.com/calcul-versements-tps-tvq.html>

## Calculer les versements de TVQ et TPS en 2020

### CALCULATEUR DE REMISE DE TAXES POUR LE QUÉBEC SUR REVENUS 2020

Versement pour les entreprises individuelles (travailleurs autonomes), sociétés ou sociétés de personnes à l'aide de la méthode rapide de comptabilité.

Si vous désirez connaître les crédits pour TPS, visitez notre page de [calcul de crédit de taxes TPS/TVH](#).

Vous aimez calcul conversion?   J'aime 59  Partager  Tweeter

Type d'entreprise <sup>1</sup>	Revenu avant taxes 2020	Remise TPS (3.6%)	Remise TVQ (6.6%)
Entreprise de serv ▼	15000	567.00	1088.75
Crédit TPS <sup>2</sup> (1%)	Crédit TVQ <sup>2</sup> (1%)	Montant des remises totales	
- 157.50	- 164.96	= 1333.29	

**CALCULER**

# IMPÔTS



En général, vous pouvez déduire, dans votre déclaration de revenus, toute dépense raisonnable que vous avez engagée pour gagner un revenu d'entreprise ou de profession. Rappelez-vous que vous pouvez déduire uniquement la partie de vos dépenses qui concerne vos affaires : vous ne pouvez cependant pas déduire vos dépenses personnelles.

# TAUX IMPOSITION

## Taux d'imposition pour l'année 2020

Les taux d'imposition applicables pour l'année 2020, selon votre revenu imposable, sont les suivants.

Tranches de revenu imposable	Taux
44 545 \$ ou moins	15 %
Supérieur à 44 545 \$, mais ne dépassant pas 89 080 \$	20 %
Supérieur à 89 080 \$, mais ne dépassant pas 108 390 \$	24 %
Supérieur à 108 390 \$	25,75 %

## Taux d'imposition fédéral pour 2020

- 15 % **sur la première tranche** de revenu imposable de 48 535 \$, **plus**
- 20,5 % **sur la tranche suivante** de 48 534 \$ de revenu imposable (sur la partie de revenu imposable entre 48 535 \$ et 97 069 \$), **plus**
- 26 % **sur la tranche suivante** de 53 404 \$ de revenu imposable (sur la partie de revenu imposable entre 97 069 \$ et 150 473 \$), **plus**
- 29 % **sur la tranche suivante** de 63 895 \$ de revenue imposable (sur la partie de revenue imposable entre 150 473 \$ et 214 368 \$), **plus**
- 33 % sur la portion de revenu imposable qui **excède** 214 368 \$.

**ATTENTION TRAVAILLEURS AUTONOMES, RRQ, FSS...**

# IMPÔTS

Voici quelques exemples de biens et de services pour lesquels vous pourriez déclarer des dépenses admissibles :

- Vos meubles de bureau;
- Vos systèmes informatiques;
- Les honoraires de votre comptable;
- Vos tarifs de taxi;
- Les frais de réparation de vos machines;
- Vos éléments promotionnels;
- Vos outils.

# IMPÔTS

Vous pouvez déduire les dépenses liées à l'utilisation d'une partie de votre domicile dans les cas suivants :

- cette partie de votre domicile constitue votre principal lieu d'affaires;
  - vous l'utilisez uniquement pour gagner un revenu d'entreprise et vous y rencontrez des clients ou des patients de façon régulière et continue.
- Selon qu'elles se rapportent à l'ensemble du domicile ou uniquement à la partie du domicile utilisée pour les besoins de votre entreprise (partie appelée ci-après bureau), les dépenses engagées sont des frais généraux ou des frais distincts.



# IMPÔTS

## Frais généraux

Les dépenses qui se rapportent à la fois au bureau et à l'autre partie du domicile comprennent, par exemple,

- le chauffage;
- l'éclairage;
- les primes d'assurance;
- l'entretien et les réparations;
- les intérêts sur un emprunt hypothécaire, les impôts fonciers et l'amortissement de votre domicile, si vous êtes propriétaire ou copropriétaire des lieux;
- le loyer, si vous êtes locataire des lieux.

Le montant de ces dépenses n'est pas entièrement déductible. Seule la partie du montant qui se rapporte au bureau est admise en déduction.

## Pourcentage d'utilisation du domicile

**ATTENTION DE BIEN ÉTABLIR CELUI-CI ET DE CONSERVER VOS REÇUS**



# IMPÔTS

## **Paramètres et calcul**

Au fédéral, on obtient la valeur du crédit pour frais médicaux en appliquant le taux de 15 % au montant des frais médicaux admissibles qui excède le moins élevé de 3 % du revenu net du particulier ou 2 352 \$ pour l'année d'imposition 2019. Ce dernier seuil est indexé annuellement selon le taux d'indexation du régime d'imposition des particuliers. Pour les particuliers québécois, la valeur du crédit est réduite en raison de l'abattement pour les résidents du Québec.

Au Québec, on obtient la valeur du crédit pour frais médicaux en appliquant un taux de 20 % au montant des frais médicaux admissibles qui excède 3 % du revenu familial net.

**Le montant de prime assurance médicament du Québec est admissible**

## RETRAITE

Cela dépend de plusieurs facteurs:

- Votre âge;
- Âge prévu de la retraite;
- Niveau de vie désiré;
- Espérance de vie;
- Etc..

# RETRAITE

<https://srv111.services.gc.ca/RenseignementsGeneraux/Indice>

### Renseignements généraux

Les réponses aux champs et questions avec un astérisque (\*) sont obligatoires.

Quelle est votre date de naissance? \*

Mois :

Année :

Quel est votre sexe? \*

Quel est votre revenu annuel courant provenant de toutes les sources (avant impôts)? ?

Quel serait votre objectif de revenu de retraite annuel (avant impôts, en dollars courants)?

La majorité des Canadiens dont le revenu était de 35 000 \$ à l'âge de 51 ans bénéficiaient d'un revenu de retraite annuel de 19 000 \$ à 32 000 \$ à l'âge de 70 ans.

### Revenu estimatif

Revenu de retraite annuel estimatif

Age	Estimated Annual Retirement Income
65	25 500
66	25 500
67	25 500
68	25 500
69	25 500
70	25 500
71	25 500
72	25 500
73	25 500
74	25 500
75	25 500
76	25 500
77	25 500
78	25 500
79	25 500
80	25 500
81	25 500
82	25 500
83	25 500
84	25 500
85	25 500

■ Objectif de revenu de retraite annuel : 25 500 \$

► [Table - Revenu de retraite annuel estimatif](#)

# PLANIFICATION DU DÉCONFINEMENT

Si PCU:

- Attention aux périodes;

Cycle des demandes	Périodes
1 <sup>er</sup> cycle	15 mars 2020 au 11 avril 2020
2 <sup>e</sup> cycle	12 avril 2020 au 9 mai 2020
3 <sup>e</sup> cycle	10 mai 2020 au 6 juin 2020
4 <sup>e</sup> cycle	7 juin 2020 au 4 juillet 2020
5 <sup>e</sup> cycle	5 juillet 2020 au 1 <sup>er</sup> août 2020
6 <sup>e</sup> cycle	2 août 2020 au 29 août 2020
7 <sup>e</sup> cycle	30 août 2020 au 26 septembre 2020

- Tenir compte du 1000\$ de revenu;
- Il faut gérer votre reprise;

## DERNIERS RAPPELS

- Rigueur dans votre documentation;
- Une bonne planification c'est rentable;
- Consulter des professionnels.

# QUESTIONS



# MERCI

